

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2019 à 18h30, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué	Jean Léo Legault
Denis Chalifoux	Grant MacKenzie
Charette Daniel	Sylvain Marinier
Chantal Gauthier	Marc Tassé

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 18h30.

AG2019-12-29

2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* et du décret 10592005, du 9 novembre 2005, le conseil d'agglomération doit adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis public à cet effet a été publié le 6 décembre 2019 conformément à l'article 474.2 de cette même Loi;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte et adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020, telles que déposées par la trésorière pour l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;
2. que la trésorière soit autorisée à effectuer les affectations d'excédents de fonctionnement, de réserves, de fonds et de revenus reportés, tel que prévu au budget 2020;
3. que le conseil décrète qu'un document explicatif du budget sera publié dans le bulletin municipal et sur le site internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AG2019-12-30

3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts - Exercices financiers – 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* et du décret numéro 10592005 en date du 9 novembre 2005, le conseil

Initiales	
Maire	Greffier

d'agglomération doit adopter un programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2020-2021-2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis public à cet effet a été publié le 6 décembre 2019, conformément à l'article 474.2 de cette même loi;

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal des immobilisations pour les années 2020-2021-2022 soumis;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2020-2021-2022 et décrète qu'un document explicatif de celui-ci sera publié dans le bulletin municipal et sur le site internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

5. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18 h 40.

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier